



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25146194

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

10 NOV. 2025

^{Greff}
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0794 369 424**

Nom

(en entier) : **WASO**

(en abrégé)

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue Artur Delaby 5, 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : Nomination et démission

Extrait du procès-verbal de assemblée générale du 29.12.2022:

1. L'assemblée générale décide de nommer Laurens Cas Debloedt comme administrateur. Le mandat est d'une durée indéterminée.

Extrait du procès-verbal de assemblée générale du 08.11.2023:

1. L'assemblée générale décide de nommer Jordan Mendoza comme administrateur. Le mandat est d'une durée indéterminée.

Extrait du procès-verbal de assemblée générale du 08.03.2024:

1. L'assemblée générale décide de nommer Louis Vanhove comme administrateur. Le mandat est d'une durée indéterminée.

2. L'assemblée générale décide de la démission de Laurens Cas Debloedt comme administrateur.

Procuration

L'assemblée générale accorde également une procuration spéciale à la personne mentionnée ci-dessous, avec faculté de substitution, afin d'accomplir tous les actes nécessaires en vue de :

(i) publier et porter à la connaissance les décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes au Moniteur belge ;

(ii) représenter la société auprès du greffe compétent du tribunal de l'entreprise, auprès de tout guichet d'entreprise et auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, en vue d'accomplir toutes les formalités, de faire des déclarations, de signer et de déposer des documents ;

(iii) et, de manière générale, de faire tout ce qui est nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat:

-Madame Amra Begic, agissant en qualité de représentante de la SA Titeca, ayant son siège social à 8800 Roulers, Koestraat 175b boîte 2.2, inscrite au RPM Gand, division Courtrai, sous le numéro d'entreprise 0882.371.584.

NV Titeca
Begic Amra
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/11/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)